

DÉCISION DU MAIRE N° 2026/04/38

Objet : 38 - Marché n° VN24013 – Contrat de maintenance progiciel Marco – Avenant 1

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 7 avril 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique,

Vu la proposition présentée par la société AGYSOFT,

Décide

- De signer l'avenant n°1 au marché n° **Marché n° VN24013 – Contrat de maintenance progiciel Marco**, avec la société **AGYSOFT**, SIRET 349 275 808 000 61, domiciliée au 560 rue Louis Pasteur – 34790 GRABELS.

L'avenant consiste à la mise à disposition du module supplémentaire « Développement durable » du progiciel de gestion de l'achat public Marco en mode Saas.

Le montant global de l'avenant est de 758.13 € HT.

Le nouveau montant du marché est de 25 010.13 € HT pour 3 ans à compter du 01/01/2024.

Fait à Vire Normandie, le 20 avril 2026

Maire de VIRE NORMANDIE,

Pascal MARTIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260421-38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2026

Publication : 21/04/2026

Décision du Maire n°2026/04/38 du 20 avril 2026



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.